



Lycée MERMOZ Montpellier
Bac professionnel 2015
Epreuve facultative de MOBILITE

Bienvenidos a todos
Welcome to you all
Willkommen
Benvenuto
Boas-vindas
يُرْحَبُ بَ، مَرْحَبٌ، اِسْتَلَم



Pour la Voie Professionnelle:
Any Cohen-Bacrie 06 87 07 06 97
Christlaine GIL 06 19 25 35 02
François Jimenez 06 38 67 79 02

Les Examens et certifications

- ▶ CAP: EF, EO
- ▶ Attestation de qualification en LV A2 du Socle Commun//DNB
- ▶ Positionnement en 2^{nde} avec le LPC
- ▶ Certification intermédiaire BEP en 1^{ère} : Qualification en LV
- ▶ Bac Pro: EF, EO1 EO2
- ▶ MC
- ▶ SE: EF1
- ▶ BP
- ▶ BMA
- ▶ (EF2 Mobilité): concerne TOUS les IENs, ce n'est pas une épreuve de LV
- ▶ Eva Europe: Cambridge, Cervantes, Goethe.

TEXTES OFFICIELS

EXAMENS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

(mise à jour septembre 2014).

- *****Le BAC PRO. JORF n°0149 du 29 juin 2014 : Unité facultative de mobilité**
- **-Texte n°34 et BO n°31 du 28 août 2014.**
- Décret n° 2014-725 du 27 juin 2014 modifiant le règlement général du baccalauréat professionnel
- **Objet** : prise en compte dans la délivrance du baccalauréat professionnel des acquis obtenus à l'occasion d'une mobilité dans un pays membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE).
- Entrée en vigueur : session d'examen **2015**.
- **Notice** : le décret introduit la possibilité pour les candidats au baccalauréat professionnel d'effectuer **une partie de la période obligatoire de formation en milieu professionnel dans une entreprise d'un pays membre de l'UE, de l'EEE ou de l'AELE. Il autorise également la délégation partielle de la formation à un établissement de formation professionnelle implanté dans un de ces pays.**
- En outre, le décret porte à deux le nombre des unités facultatives pouvant être présentées par les candidats à l'examen.

Unité facultative de mobilité

- -Texte n°36 et BO N°31 du 28 août 2014.

Arrêté du 27 juin 2014 créant une unité facultative de mobilité dans le diplôme du baccalauréat professionnel. Session 2015.

Comment Valoriser les expériences de mobilité ? Épreuve **facultative orale** dite de mobilité.

Elle concernera **tous les baccalauréats professionnels** l'année prochaine.

Elle valorisera **un parcours de découverte culturelle et professionnelle à l'étranger**.

Elle n'aura **pas de visée linguistique** (soutenance en français avec optique culturelle).

Le jeune doit :

- témoigner de son parcours culturel
- rendre compte des pratiques professionnelles
- défendre un dossier (20 minutes)

Annexe I : (6 diapos)
Référentiel de l'unité facultative « mobilité »
Découverte **professionnelle en mobilité**

- **Compétences visées:**

C1 Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger

- **Description des compétences : Être capable de**

S'informer, collecter et analyser des données et des informations ;

Identifier les instructions et consignes, orales et écrites ;

Utiliser un mode de communication diversifié et adapté (gestes, support écrit, numérique, graphique, etc.).

- **Résultats attendus:**

Transmettre des informations et communiquer en utilisant différents média/moyens

Agir en conformité avec les consignes orales et écrites reçues

Annexe I

Référentiel de l'unité facultative « mobilité »

Découverte **professionnelle** en mobilité

- **Compétences visées:**

C2 Caractériser le contexte professionnel étranger

- **Description des compétences : Être capable de**

Décrire la structure d'accueil, en termes de situation géographique, statut, taille, organisation, objet et activités, principaux indicateurs de performance ;

Décrire les règles de fonctionnement de la structure (horaires de travail, organisation hiérarchique, contraintes de confidentialité, etc.) ;

Situer précisément le service accueillant dans l'organisation générale de la structure

Identifier les partenaires internes et externes de la structure.

- **Résultats attendus:**

Présenter la structure et le cadre de travail, l'organigramme, le service

Nommer et expliquer les règles de fonctionnement de la structure, les consignes orales et écrites

Nommer et situer les partenaires internes et externes de la structure

Annexe I

Référentiel de l'unité facultative « mobilité »

Découverte **professionnelle** en mobilité

- **Compétences visées:**

C3 Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger

- **Description des compétences : Être capable de**

Identifier et mettre en œuvre les opérations nécessaires pour la réalisation des tâches confiées ;

Appliquer les consignes ;

Repérer les risques professionnels liés aux tâches confiées ;

Respecter les règles de sécurité

- **Résultats attendus:**

Assurer correctement la réalisation des tâches professionnelles confiées dans le respect des consignes et des règles de sécurité

Annexe I

Référentiel de l'unité facultative « mobilité »

Découverte **professionnelle** en mobilité

- **Compétences visées:**

C4 Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

- **Description des compétences : Être capable de**

Décrire une activité réalisée ou observée dans un contexte étranger : tâches, contexte et conditions d'exercice, méthodes, résultats attendus

- **Résultats attendus:**

Identifier les similitudes et les différences entre des activités de même type réalisées ou observées à l'étranger et en France

Annexe I

Référentiel de l'unité facultative « mobilité »

Découverte culturelle en mobilité

- **Compétences visées:**

C5 Se repérer dans un nouvel environnement

- **Description des compétences : Être capable de**

Situer spatialement la structure d'accueil par rapport à des repères ;

Caractériser l'espace dans lequel s'inscrit la structure d'accueil : territoire urbain, péri-urbain, rural, degré d'accessibilité, modalités de transports, etc.

- **Résultats attendus:**

Situer le lieu d'apprentissage étranger par rapport à des lieux publics

Décrire l'espace dans lequel s'inscrit la structure d'accueil

Citer quatre caractéristiques géographiques du pays d'accueil (population, climat, relief...)

Annexe I

Référentiel de l'unité facultative « mobilité »

Découverte culturelle en mobilité

- **Compétences visées:**

C6 Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

- **Description des compétences : Être capable de**

Identifier, dans le contexte étranger (familial ou scolaire ou professionnel) des caractéristiques d'ordre culturel : habitudes alimentaires, mode de vie, rythmes, horaires, etc.

Présenter un élément/fait d'ordre culturel observé : monument, fête, manifestation culturelle, etc.

Présenter un élément/fait d'actualité, local ou national, survenu pendant le séjour

- **Résultats attendus:**

Décrire des éléments culturels caractéristiques du contexte étranger (familial ou scolaire ou professionnel)

Présenter des éléments de ressemblance et de différence entre les contextes culturels français et étrangers

Annexe II (6 diapos)

Définition de l'épreuve facultative « mobilité »

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif **l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus** à l'occasion d'un séjour dans un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre d'une formation conduisant à une spécialité de baccalauréat professionnel. Elle prend en compte les **dimensions professionnelles et culturelles** des situations rencontrées par le candidat.

Les compétences évaluées sont celles qui sont décrites dans le référentiel figurant en annexe I de l'arrêté du 27 juin 2014 dont la présente annexe constitue l'annexe II.

Annexe II : Modalités de l'évaluation

L'épreuve comprend deux parties :

- la première partie se déroule **dans le pays étranger**, à l'issue de la période de mobilité ;
- la deuxième partie se déroule **en France, au plus tard trois mois après** le retour du candidat.

1ère partie:

L'évaluation porte sur les compétences C1 et C3 du référentiel.

- Elle se déroule dans une entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle avec lesquels l'établissement de formation français a passé convention.
- Elle est réalisée par un ou des représentants de l'entreprise ou de l'établissement de formation du pays d'accueil étranger.
- Le support d'évaluation se présente sous forme d'une grille d'évaluation figurant en annexe de la présente définition.
- Cette grille comporte une rédaction en français et une traduction dans la langue du pays d'accueil.
- Elle est renseignée par le ou les évaluateurs étrangers et transmise en retour à l'établissement français d'origine du candidat, selon des modalités définies dans la convention.

2eme PARTIE :

L'évaluation porte sur les compétences C2, C4, C5 et C6 du référentiel.

- Elle se déroule dans l'établissement français de formation.
- Elle consiste en un **entretien de 20 minutes** avec une commission composée de **deux enseignants, l'un de la discipline professionnelle** de la spécialité de baccalauréat professionnel préparée, **l'autre d'une discipline générale** enseignée dans la formation.
- Les évaluateurs peuvent être des enseignants du candidat ou non.
- L'épreuve comprend une **présentation par le candidat de l'environnement professionnel** rencontré et **d'un élément d'ordre culturel vécu ou observé** au cours de son séjour à l'étranger.
- Cette **présentation, d'une durée de 10 minutes**, prend appui sur **un support** réalisé par le candidat **sous forme écrite** (dossier de 10 pages maximum, annexes incluses) ou **sous forme numérique** (diaporama de 10 diapositives maximum).

2eme PARTIE 2 (suite)

À l'issue de la présentation, les évaluateurs **échangent avec le candidat sur les comparaisons** que celui-ci est appelé à faire entre les pratiques présentées dans l'exposé et les pratiques françaises relevant des mêmes domaines.

L'interrogation peut **être élargie aux autres activités, professionnelles et culturelles**, rencontrées par le candidat.

Les critères de l'évaluation sont les suivants :

- **précision** de la description de l'élément d'ordre culturel et de l'environnement professionnel présentés ;
- **pertinence** de la comparaison entre pratiques étrangères et françaises ;
- **distanciation** par rapport aux situations vécues et observées à l'étranger et par rapport à ses propres pratiques professionnelles et culturelles.

Annexe II : Notation

- La notation de l'épreuve est réalisée par les évaluateurs désignés pour la deuxième partie décrite ci-dessus :
 - la première partie est notée sur 8 points sur la base de la grille d'évaluation renseignée par les évaluateurs du pays étranger ;
 - la seconde partie de l'épreuve est notée sur 12 points.

GRILLES

- Grille EVA PARTIE 1
- Grille EVA PARTIE VERSION ANGLAISE
- Grille EVA PARTIE VERSION ESPAGNOLE
- Grille EVA PARTIE VERSION ALLEMANDE
- Grille Eva Partie 2

To be a bilingual teacher or not to be ...?

That is THE question! Now!

¿Ser o no ser profesor bilingüe?

YES, YOU CAN ! ; SI, PUEDES !

- **Merci de votre attention et de votre investissement présent et à venir!**
- **BON COURAGE A VOUS!**
- **A bientôt dans vos EPLE!**

THE END!

¿Hasta pronto!